

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Bourgogne-Franche-Comté

**Décision n° 8587 du 16 juin 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Doubs**

NOR : INTJ1715378S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 16803 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630349S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

<b>Bourque</b> Sylvain	NIGEND : 171 499	NLS : 8 026 128
<b>Moulin</b> Arnaud	NIGEND : 171 577	NLS : 8 026 197
<b>Thiry</b> Cédric	NIGEND : 184 326	NLS : 8 043 028
<b>Naegelen</b> Roger	NIGEND : 151 412	NLS : 5 210 240
<b>Pertusot</b> Claude	NIGEND : 133 915	NLS : 5 294 860

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 juin 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région  
de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale du Doubs,*  
É. LANGLOIS